LES DECHETS

par **Christine Devigne**
directrice du pôle Ecologie Urbaine et Développement Durable à la CARA
Jeudi 23 octobre 2014

Le thème de cette soirée était d'approfondir le sort réservé à nos déchets. Pour la plupart d'entre nous en effet, une fois le conteneur sorti sur le trottoir et une pensée pour ceux qui passeront le collecter au cours de la nuit, nous préférons oublier le sujet. Et pourtant, quelle organisation faut-il pour collecter, traiter, éliminer ces monceaux de déchets que notre société de consommation nous force peu ou prou à produire.

Nous avons demandé à une spécialiste de la question de venir ce soir nous en parler : Christine Devigne est directrice du pôle Ecologie Urbaine et Développement Durable à la CARA, C'est dans son service et sous sa responsabilité qu'est gérée la problématique des déchets au sein de la Communauté d'Agglomérations Royan Atlantique.

Qu'est qu'un déchet ménager ?

La notion n'est pas clairement définie dans les textes, mais ceux ci s'accordent pour dire que ce sont les déchets produits par l'activité domestique des ménages. Ceux-ci se répartissent en plusieurs catégories : les ordures ménagères (dont emballages et fermentescibles) qui sont pris en compte par la collecte traditionnelle (bacs vert , OMr : ordures ménagères résiduelles ou bacs jaunes, EMr : emballages ménagers recyclables), ceux qu'il faut emmener dans des déchetteries (encombrants, gravats, déchets verts ...), et les déchets ménagers spéciaux, soit parce qu'ils sont dommageables pour l'environnement, soit parce que dangereux à collecter.

Le code général des collectivités locales impose un service de collecte et la mise à disposition de déchetteries. La collectivité peut aussi mettre en place un service facultatif de collecte de déchets assimilés, provenant d'une activité professionnelle (restes de repas, déchets de balayage, déchets habituels de bureaux ...). Cette collecte est financée, non par l'ensemble des contribuables comme pour la collecte traditionnelle, mais par les producteurs de ces déchets au travers d'une redevance spéciale qui a fait couler beaucoup d'encre ...

Cette redevance spéciale, outre la répartition équitable des coûts a aussi pour but de sensibiliser les producteurs de ce type de déchets à s'interroger sur la gestion de leurs déchets et à développer des actions de recyclage et de prévention.

Quelques chiffres :

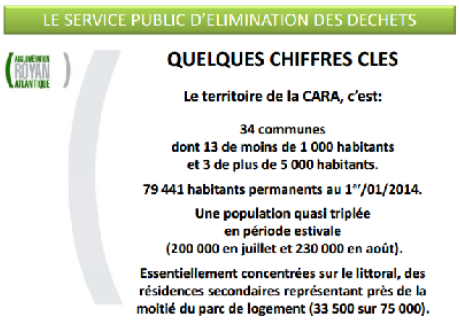

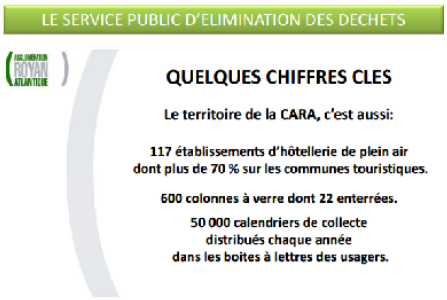

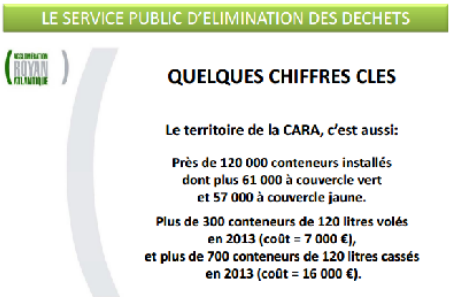

Le territoire de la CARA, c'est aussi 7 déchetteries réservées aux particuliers et une déchetterie "artisanale" où les dépôts sont payants.

L'organisation du service.

Christine Devigne nous présente plusieurs graphiques montrant l'évolution ces dix dernières années :

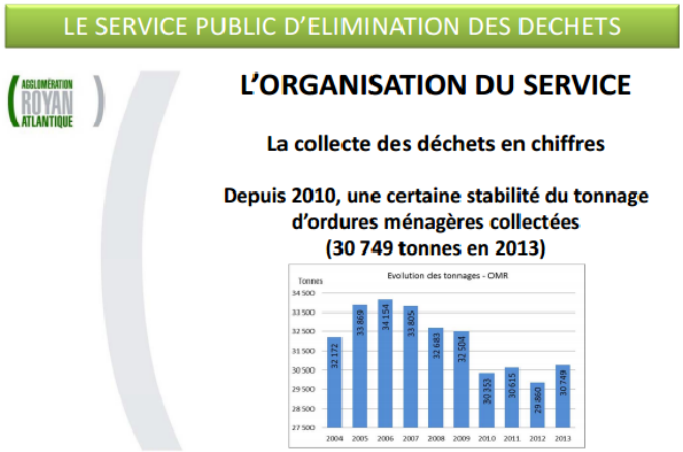

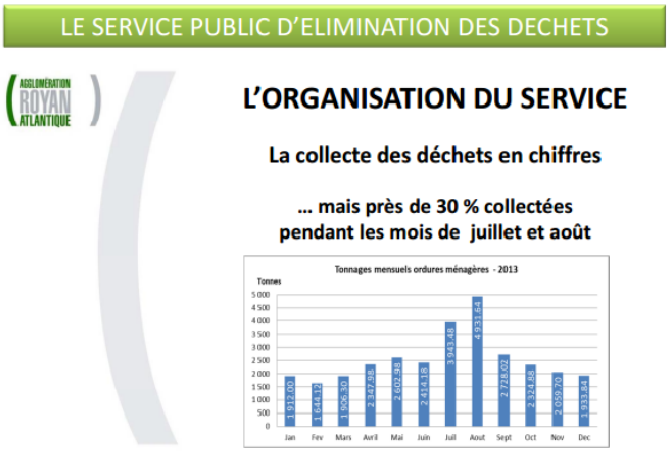

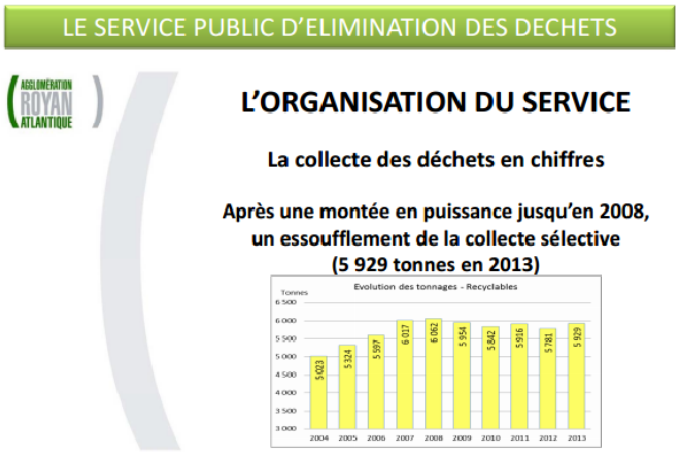

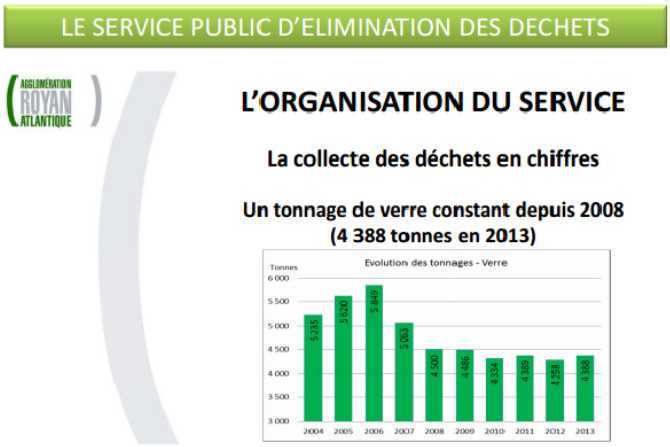

Le traitement des déchets

C'est le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), regroupant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, dont la CARA, qui exerce, depuis 2004, la compétence liée au traitement et à la valorisation des déchets ménagers, après tri.

Après la collecte, les ordures ménagères résiduelles sont vidées au centre de transfert, situé à Médis, puis acheminées, sur l'unité de valorisation énergétique d'Echillais (20%), et sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Clérac (80%).

Les emballages ménagers recyclables sont transportés sur le centre de tri de Clérac, puis expédiés vers les filières de recyclage.
Les papiers/journaux/ magazines représentent près de 45% du tonnage trié, les cartonnettes d'emballages 20% et les bouteilles et flacons en plastique 12%.

Au niveau des déchets recyclables, il y a un gros problème de rejet de tri. Beaucoup mettent dans le bac jaune des choses qui n'y ont pas leur place. Ces rejets de tri coûtent très cher (80000 € en 2013).

Les moyens humains et techniques

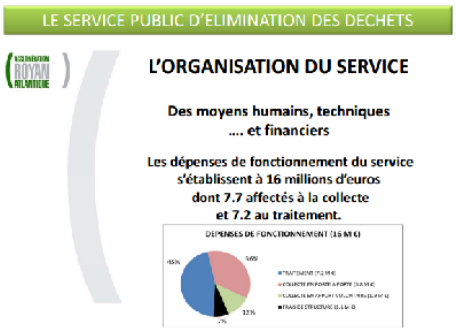

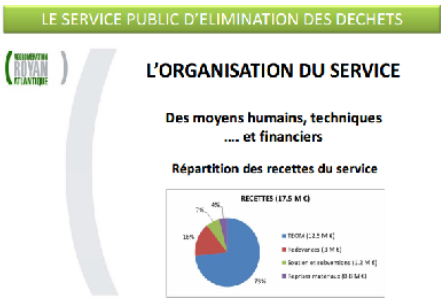

Nous remercions vivement Christine Devigne pour cet exposé complet et très clair qui nous invite à réfléchir à notre comportement de tous les jours.

A relire : [Le recyclage ou la deuxième vie des emballages]

http://www.agglo-royan.fr/documents/10452/109844/dechet_cycle.pdf